Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240228-DEL2024-02-02-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 février 2024 Nombre de conseillers :

en exercice: 15

présents 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 5 mars 2024

votants: 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents: GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE

Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa

- GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes:

LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 - Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 880 (lot n°27) du lotissement communal Henri Ermice

- Délibération n° DEL2024-02-02

M. Le Maire informe les conseillers de la pré-réservation du lot n° 27 du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 13 avril 2022, n° DEL2022-04-23, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°27 par M. Léandre LOZOUET sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique: d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 27, parcelle cadastrée

Section A, Numéro 880, d'une superficie de 539 m² du futur lotissement Henri Ermice à M. Léandre LOZOUET, domicilié 52 rue des Mares à Saint-Germain-sur-Ay (50430) pour un montant de 13 862,08 € HT auquel

République Française

Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240228-DEL2024-02-02-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

s'ajoute un montant de Tva sur marge de 2 307,92 € soit un total de 16 170,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, Le 28 février 2024,

La Secrétaire de Séance, Maryvonne POZZO Le Maire,

Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.